

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE BELLERIVE SUR ALLIER

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2010

QUESTION N° 23

Mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA)

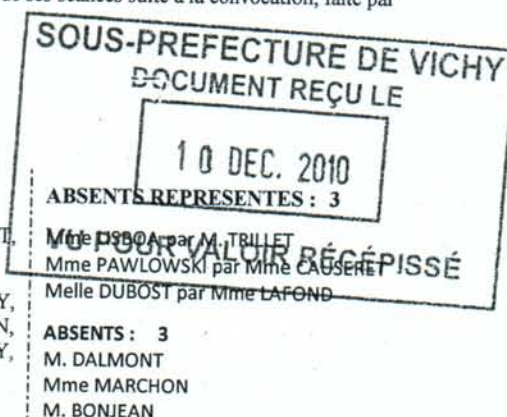
L'an deux mil dix, le 7 Décembre, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances suite à la convocation, faite par Monsieur Jean-Michel GUERRE, Maire, le 1^{er} Décembre 2010.

MEMBRES EN EXERCICE : 29
VOTANTS : 26
MEMBRES PRESENTS : 23

Le Maire, Jean-Michel GUERRE

M. PETITOT, Mme BARBARIN, M. TRILLET, Mme CAUSERET,
M. AUTISSIER, M. GACON, Mme LAFOND,

M. BOUDET, M. KNOPP, M. BRUGERE, M. PONTONNIER, Mme LEGAY,
M. MOULIN, Mme BABIAN-LHERMET, M. POSSAMAÏ, Mme BOUHON,
Mme NOEL, Mme BUISSON, M. DESCHAMPS, Mme ROIG, Mme DUBESSAY,
M. SENNEPIN,



QUORUM : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mme BUISSON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Pour la mise à niveau de la Route Centre Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5%, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Un accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 – A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil municipal de Bellerive sur Allier réuni le 07 décembre 2010 déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de la RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier.
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010-2014).
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal de Bellerive sur Allier, s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de la RCEA.

ADOpte A LA MAJORITE – 24 POUR – 2 Abstentions (M. AUTISSIER, Mme BABIAN-LHERMET)

Fait et délibéré à BELLERIVE SUR ALLIER, le 07 Décembre 2010

Ont signé au registre les Membres présents,

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Michel GUERRE

Affiché le 01/12/10
Transmis à la Sous Préfecture le 10/12/10
Exécutoire le 10/12/10
Le Maire

